



*Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN)*

---

## **Coup d'envoi des négociations sectorielles**

**Les parties négociantes dans l'enseignement collégial vont amorcer leurs rencontres en vue du renouvellement de la convention collective au cours du mois de mars. En effet, c'est ce qui ressort de la rencontre du 25 février dernier, alors que les membres du comité de négociation de la FNEEQ procédaient au dépôt du cahier des demandes sectorielles auprès des représentantes et des représentants du Comité patronal de négociations des collèges (CPNC).**

Ce cahier est basé sur les besoins exprimés par les enseignantes et les enseignants en assemblées syndicales. Rappelons que le processus d'élaboration des demandes a suivi plusieurs étapes.

Le comité de stratégie a soumis un premier projet aux délégations des différents syndicats réunis dans le cadre du regroupement cégep. Des amendements y furent introduits. Un projet amendé par les syndicats fut alors présenté aux membres dans les assemblées. De nouveaux amendements furent adoptés. Le retour de consultation des assemblées s'est effectué en plusieurs rencontres et a permis d'intégrer les amendements. Le cahier de demandes sectorielles représente un projet de solutions à des problèmes criants du réseau collégial.

Au cours de la rencontre du 25 février, nous avons signifié à la partie patronale que les attentes des enseignantes et des enseignants de cégep étaient grandes, particulièrement en ce qui a trait à la nécessité d'accroître les ressources à l'enseignement. L'alourdissement de la tâche s'avère en effet la pierre angulaire des revendications de nos membres.

Par ailleurs, nous avons échangé avec les porte-parole patronaux au sujet du rythme des rencontres. Nous avons proposé de nombreuses dates afin de permettre des rencontres régulières à toutes les deux semaines. La première rencontre de négociation aura lieu le 18 mars.

---

*La prochaine édition de Carnets, le magazine de la fédération, parviendra dans les syndicats vers la mi-mars. Ne manquez pas d'y lire l'entrevue réalisée avec Jeanne Pinsonneault, déléguée à la coordination du regroupement cégep, au sujet de l'entente.*

---

## **Les suites de l'entente sur la structure salariale et les services professionnels rendus**

On sait maintenant que l'entente de principe sur une nouvelle structure salariale et sur les services professionnels rendus a été adoptée. En effet, la réunion du regroupement du 13 février dernier a constaté l'atteinte de la double majorité : 28 syndicats sur 35 se sont prononcés en faveur et 61 pour cent des membres votants ont fait de même. Les représentantes et les représentants de la FNEEQ et du CPNC ont donc procédé à la signature de l'entente le 17 février à Québec.

Les parties négociantes se rencontreront donc au cours du mois de mars pour établir les dispositions finales à introduire dans la convention collective au chapitre des salaires pour tenir compte de l'application progressive de la nouvelle structure salariale, à partir de l'entente convenue.

### **La reconnaissance du diplôme de maîtrise**

Il importe que les détentrices et détenteurs de maîtrise fassent reconnaître la pertinence de leur diplôme, afin que le versement des salaires tienne compte de la diplomation à partir de la prochaine année d'enseignement 2003-2004. À cet effet, un formulaire est déjà disponible dans tous les collèges. Nous invitons les enseignantes et les enseignants concernés à faire une demande de reconnaissance de leur diplôme de maîtrise et ce, le plus rapidement possible.

### **L'accès à la maîtrise**

Rappelons que les enseignantes et les enseignants qui se situent au plus haut échelon de l'échelle, soit 19 ans de scolarité, peuvent demander une libération pour poursuivre des études menant à l'obtention du diplôme de maîtrise. Cette demande doit être présentée à la direction du collège qui la transmettra au comité paritaire de placement, composé de représentantes et de représentants patronaux et syndicaux. La prochaine réunion du regroupement cégep, qui se tiendra les 20 et 21 mars prochain, se penchera sur les critères entourant cette disposition.



Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec  
1601, avenue De Lorimier  
Montréal (Québec)  
H2K 4M5

Tél. 514-598-2241, téléc. 514-598-2190, courriel : [fneeq.reception@csn.qc.ca](mailto:fneeq.reception@csn.qc.ca)

[www.fneeq.qc.ca](http://www.fneeq.qc.ca)